

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.*

#### PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT Davis, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2023-085

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 3

#### **AMENAGEMENT**

#### **LAMBALLE 2025 – EFFACEMENT DE RESEAUX AERIENS RUES DU BOURG HUREL ET DE BOUIN**

Dans le cadre de l'opération Lamballe 2025, il est prévu l'aménagement des rues et impasse du Bourg Hurel, ainsi que la partie nord de la rue de Bouin. Préalablement, il est proposé de réaliser un effacement des réseaux aériens : basse tension, éclairage public et télécommunications.

Ces travaux se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré ces compétences. Les effacements pourraient être réalisés début 2024 par le SDE22, avant les aménagements de voirie courant 2025. Ainsi, le SDE22 a transmis la proposition financière suivante :

- Basse tension  
Le projet d'effacement basse tension proposé par le SDE 22 s'élève à 150 000 € TTC, pour une participation financière de la commune estimée à 68 750 €.
- Eclairage Public  
Le projet d'éclairage public proposé par le SDE 22 s'élève à 51 840 € TTC, pour une participation financière de la commune estimée à 31 200 €.

- Infrastructures de télécommunications

Le projet de génie civil des infrastructures de télécommunication, proposé par le SDE 22, s'élève à 19 200 € TTC, pour une participation financière de la commune estimée à 19 200 €.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'effacement des réseaux de basse tension pour un montant estimatif de 150 000 € TTC et VERSE au Syndicat Départemental d'Énergie, conformément au règlement financier, une subvention d'équipement, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ;
- APPROUVE le projet d'éclairage public pour un montant estimatif de 51 840 € TTC et VERSE au Syndicat Départemental d'Énergie, conformément au règlement financier, une subvention d'équipement, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ;
- APPROUVE le projet d'infrastructures de télécommunications pour un montant estimatif de 19 200 € TTC et VERSE au Syndicat Départemental d'Énergie, conformément au règlement financier, une subvention d'équipement, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ;
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**2 OCT. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le

**5 OCT. 2023**



*Handwritten signature in blue ink.*

Par déléguation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale  
**5 OCT. 2023**